

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 juillet 2020

Délibération CA_20200707_006

Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'état-major du SDIS 36 - phase 2 : avenant n° 1 au marché n° 2018-05-05 passé avec le groupement Architec-Pur- BET COMBOSIOL-DEFRETIN

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 18 décembre 2017 décidant d'externaliser la maîtrise d'œuvre relative à la restructuration de l'état-major du SDIS 36 - phase 2 ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°2018-05-05 relatif à la restructuration de l'état-major du SDIS ;

Considérant la nécessité d'augmenter la rémunération du maître d'œuvre compte tenu de la modification dans la consistance des travaux ;

DECIDE :

Article unique : L'avenant n°1, ci-annexé, au marché n° 2018-05-05 de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Architec-Pur- BET COMBOSIOL-DEFRETIN est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer .

DESCOUT Serge